

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 3 septembre 2024, a adopté le règlement suivant :

1426-2024 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 1273-2019 RELATIF AUX TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE GÉRALD-BEAUCHAMP AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 818 372 \$

La Municipalité a reçu le 19 septembre 2024, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site Web de la Municipalité : [Règlement d'emprunt numéro 1426-2024](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 20 septembre 2024.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe